

de réponse. Que puis-je faire?» J'ai répliqué: «Apparemment, ils n'écoutent pas ce qui se dit à la Chambre des communes, mais je vous promets, pourvu que vous m'en donniez la permission, de donner lecture de votre lettre lundi, alors que nous discuterons des gains en capital, pour qu'elle soit consignée dans le compte rendu.» La lettre est datée du 14 novembre 1971 et se lit ainsi:

• (5.20 p.m.)

J'espère que vous lirez cette lettre à la Chambre des communes, à Ottawa.

Je lis le *hansard* et je suis donc assez bien informé. Je ne puis voir pourquoi le gouvernement actuel ne peut différencier les bonnes lois des mauvaises. Le projet de loi fiscal, par exemple, aide certaines personnes et nuit à d'autres.

Si l'on abandonne l'amortissement des machines agricoles et que l'on assujettit les fermes à l'impôt sur les gains de capital, cela obligera l'entreprise agricole familiale à abandonner les affaires.

Je pourrais en dire beaucoup plus, mais j'estime que ce sont là les points les plus importants.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

A. J. Walks

Après m'avoir remis sa lettre, M. Walks m'a signalé qu'il était libéral depuis toujours. Je le savais déjà car nous sommes bons amis. Je lui ai dit qu'il n'avait pas à me le signaler, ce à quoi il répondit, «Dites-le. J'ai écrit au ministre des Finances et à son secrétaire parlementaire, et je n'ai pas reçu de réponse. Maintenant, je m'adresse à vous.» Monsieur le président, et monsieur le secrétaire parlementaire, vous comprenez sûrement ce qu'il a voulu dire. Les cultivateurs en voient de dures à cause des taux d'intérêt élevés, entre autres. J'espère que le secrétaire parlementaire, et par son entremise, le ministre, se diront un moment qu'il y a peut-être une petite différence entre l'agriculture, la petite entreprise, et les escrocs.

J'ai ici un article intitulé *Cattlemen gain tax concessions* (Les éleveurs de bétail obtiennent des concessions fiscales) publié dans un journal de l'Ouest. Je devrais peut-être féliciter ici mon collègue, le député de Crowfoot, car je crois que nous le devons surtout à ses efforts. J'espère qu'on accordera aux cultivateurs et aux petits entrepreneurs de l'Ouest—je m'exprime ainsi, bien que ce ne soit pas exactement ce que je veux dire—ainsi qu'aux hommes d'affaires du Canada tout entier, une part des égards qu'on leur doit. A mon avis, le gouvernement pourrait peut-être reporter cette partie du bill et en faire un nouvel examen. Il n'est pas nécessaire de nous en reconnaître le mérite à nous de l'opposition. Il s'agit d'une nécessité pour le pays.

J'ai rappelé l'autre jour qu'il y a un an, à Trois-Rivières, des magasins à succursales avaient annoncé des moitiés et des quartiers de porc à 19c la livre et des moitiés et des quartiers de bœuf à 39c la livre. Un gouvernement qui tolère une telle situation doit être patraque. Cela nous ramène tout droit aux gens qui ont travaillé pendant des années dans des fermes et qui, à l'âge de la retraite, sont confrontés par une telle situation. A mon avis, une réorientation des pouvoirs publics s'impose. Je sais bien que c'est là une autre question. On pourrait peut-être recourir à des réglementations. Les États-Unis s'occupent de leurs affaires et ils ont bien raison. Je crois qu'il est temps pour le Canada d'en faire autant. Selon un vieil axiome, si on ne s'occupe pas soi-même de ses affaires, quelqu'un d'autre s'en occupera. Voilà précisément ce qui va arriver au parti d'en face. S'il ne s'occupe pas des affaires du Canada, quelqu'un d'autre s'en occupera et ce sera un grand jour.

M. MacKay: Monsieur le président, dans mon intervention à l'appui de l'amendement de mon collègue d'Edmonton-Ouest, je ne veux être ni sentencieux ni verbeux, mais il me vient à l'esprit que certains propos tenus par un grand homme pourraient avoir un lien avec l'objet de notre débat aujourd'hui. C'est William Jennings Bryan, je crois, qui, évaluant l'importance de l'exploitation agricole pour l'économie d'un pays, a déclaré que, si l'on détruit les villes tout en laissant intactes les exploitations agricoles, les villes renaîtront d'elles-mêmes, mais que, par contre, si l'on affaiblit ou si l'on détruit les exploitations agricoles, la végétation envahira les rues de toutes les villes du pays. Cela, comme je le disais au départ, peut paraître un peu sentencieux, mais on y trouve un élément de vérité. A mon sens, le gouvernement aurait tort de sous-estimer l'incidence de la ferme familiale et des exploitations agricoles en général sur l'économie du pays. A mon avis, soustraire les exploitations agricoles à l'application des dispositions relatives aux gains de capital se défend facilement. Tout Canadien qui réfléchit jugera, je pense, que le moment est venu d'exiger un impôt sur les gains de capital si l'on se propose de taxer le salaire du travailleur.

Je suppose que dans certains cas, il n'est que juste d'imposer les profits et les gains à court terme des spéculateurs. Il pourrait même être nécessaire d'imposer certaines formes de transactions immobilières à court terme. Ce qui me tracasse cependant dans la question des conséquences des gains en capital sur l'exploitation agricole familiale et même sur l'immeuble en général, c'est qu'à l'heure actuelle, nous sommes dans une situation très peu encourageante en ce qui concerne l'accord fédéral-provincial sur la fiscalité en général. En juin dernier, le ministre des Finances a laissé entendre qu'il était fier d'annoncer que le gouvernement fédéral renonçait au domaine des impôts sur les dons et les successions et qu'il les remplaçait par un impôt sur les gains en capital. Nous constatons cependant qu'avec l'encouragement du gouvernement fédéral, de nombreuses provinces ont l'intention de maintenir les impôts sur les successions et les dons, moyennent certains arrangements financiers. Il me semble que par rapport aux gains en capital relatifs aux exploitations agricoles et à l'immeuble, nous avons besoin par-dessus tout d'une conception nationale de la fiscalité.

• (5.30 p.m.)

Les annales prouvent que les provinces, à l'instar de plusieurs personnalités importantes, officielles et privées, estiment qu'il faut faire quelque chose pour intégrer et coordonner les impôts fédéraux, provinciaux et municipaux. Il serait bon de le faire non point parce que c'est utile, mais parce que l'unité nationale en serait renforcée. Rien n'empêche que les avoirs détenus par des travailleurs et, dans le contexte du débat de cet après-midi, par les exploitants agricoles, ne soient exemptés pour un certain temps ou jusqu'à un certain point de l'impôt sur les gains en capital.

Je prétends que cet impôt est l'un des plus onéreux auxquels soient assujettis ceux qui ont travaillé dur pour monter une entreprise agricole, qui ont toujours payé l'impôt sur leurs gains et sur les fonds investis pour l'achat ou l'amélioration de leur exploitation afin de se constituer un avoir qui vaille la peine, non seulement en ce qui les concerne mais par rapport à l'ensemble de la collectivité. Il est quasiment immoral, à mon avis, que le gouvernement assujettisse ces contribuables à l'impôt sur les gains en capital, surtout qu'aucune entente n'existe entre les provinces au sujet d'un accord éventuel avec le gouvernement fédéral prévoyant des réductions ou d'autres